Établissement public de santé
Barthélemy Durand

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Transformation de 4 chambres en 2 chambres d'apaisement en Unité Intersectorielle d'Accueil et d'Orientation (UIAO)

Règlement de la consultation (R.C.)

N°26T161 – 26T164

DLRO : Vendredi 18/12/2026 à 12:00

TABLE DES MATIERES

1 - Objet et étendue de la consultation 4

1.1 - Objet 4

1.2 - Mode de passation 4

1.3 - Type et forme de contrat 4

1.4 - Décomposition de la consultation 4

1.5 - Nomenclature 4

1.6 - Réalisation de prestations similaires 5

2 - Conditions de la consultation 5

2.1 - Délai de validité des offres 5

2.2 - Forme juridique du groupement 5

2.3 - Variantes 5

2.4 - Développement durable 5

3 - Les intervenants 6

3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6

3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6

3.3 - Contrôle technique 6

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6

5 - Contenu du dossier de consultation 6

6 - Présentation des candidatures et des offres 7

6.1 - Documents à produire 7

6.2 - Visites sur site 8

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9

7.1 - Transmission électronique 9

7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - OBJET

La présente consultation concerne :
Travaux Unité Intersectorielle d'Accueil et d'Orientation

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux relatifs à la transformation de quatre chambres de psychiatrie dites de « types standards » en deux chambres d'apaisement. Ces chambres sont situées dans l'unité de l'UIAO se trouvant sur le site de Sainte Geneviève des bois dans le département de l'Essonne.

Les travaux faisant l'objet du présent marché seront réalisés en site occupé, au sein d'un service de psychiatrie maintenu en activité partielle pendant toute la durée du chantier.

Lieu d'exécution :
Site de Sainte-Geneviève-des-Bois
2 Route de Longpont
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

1.2 - MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - TYPE ET FORME DE CONTRAT

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Démolition – Gros œuvre léger
02	Second Œuvre - Architectural
03	Plomberie - CVC
04	Électricité CFO/CFA

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 4 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Le soumissionnaire devra assurer l'ensemble des prestations décrites au CCTP pour les 4 lots.

1.5 - NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111100-9	Travaux de démolition
45223220-4	Travaux de gros-œuvre

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
01	45223220-4	Travaux de gros-œuvre
02	45400000-1	Travaux de parachèvement de bâtiment
03	45330000-9	Travaux de plomberie
03	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
04	45311100-1	Travaux de câblage électrique
04	45310000-3	Travaux d'équipement électrique

1.6 - REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - LES INTERVENANTS

3.1 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER

Il n'est pas prévu d'OPC pour cette opération.

3.2 - COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

EFFICIO

3.3 - CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC

3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

EXELL SECURITE

4 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 - DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

La durée du contrat est prévue pour 4 mois incompressibles.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

4.2 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucune case n'est cochée dans l'acte d'engagement, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

4.3 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes : -
  Les annexes de conditions techniques de réalisation : Annexe n°1 « Consignes de sécurité pour les entreprises extérieures », Annexe n°2 « Prescription_chambres_d'isolement_BD », Annexe n°3 « Présentation_chambres », Annexe n°4 « Procédure - règles générales de sécurité au travail », Annexe n°5 « Procédure d'intervention en milieu de soins des services techniques » ;
  Annexes relatives aux DOE des Existants ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) ;
- Les plans de projets ;
- L'attestation de visite à signer une fois exécutée ;
- La charte fournisseurs à signer par le candidat ;
- La charte LABEL Fournisseurs responsables ;
- Le règlement RGPD à signer.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Cadre de réponse technique (CRT)	Oui
Le règlement RGPD	Oui
Charte fournisseurs	Oui
Attestation de visite	Oui
Le RIB	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - VISITES SUR SITE

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

LUNDI 7 DECEMBRE 2026 à 10h00

- **Site de l'UIAO**

- **2 route de Longpont sur Orge 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de :

- Mme FERRE-ROUSSEL Noémie (Chargée d'opérations) : Noémie.ferre-roussel@epsbd.fr
  01.69.92.52.52. Poste 6514
  Ou

- Mr CAILLERET Réal (Chargé d'opérations) : Real.cailleret@epsbd.fr
  01.69.92.52.52. Poste 6149

Il s'agira d'une visite commune avec un seul représentant par entreprise en raison du milieu occupé (unité psychiatrique).

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-publics.info/

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
- Etablissement public de santé Barthélemy-Durand
- Avenue du 8 mai 1945
- BP 69
- 91152 Etampes

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'intégralité des signatures électroniques des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).
Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 18 décembre 2026 à 12:00:00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier (hors copie de sauvegarde) n'est pas autorisée.

8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 - SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée ou non pendant la négociation.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
1.1-Organigramme dédié au chantier	*10.0*
1.2-Méthodologie d'intervention en site occupé	*20.0*
1.3-Gestion des aléas, coactivité et sous-traitance	*10.0*
1.4- Planning détaillé respectant les délais contractuels et le phasage en site occupé	*10.0*
1.5-Qualité et pertinence des matériaux, équipements et solutions techniques proposés au regard du CCTP	*10.0*
2-Performances en matière de protection de l'environnement : Évaluation des mesures mises en œuvre pour la gestion des déchets, la réduction des nuisances, l'organisation du chantier propre et la limitation des impacts environnementaux.	10.0
3-Prix des prestations	30.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Tout mémoire à caractère généraliste se verra appliqué au maximum la moitié des points. Les mémoires adaptés au projet et tenant compte des particularités de l'opération et du site seront valorisés.

Les candidats ayant une note globale inférieure à la moyenne sur leur mémoire technique (soit 35 points minimum) seront écartés.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait qu'une réponse incomplète ou une absence de réponse à l'un des éléments demandés ci-dessus, peut conduire à l'impossibilité d'évaluer un ou plusieurs sous critères ci-dessus, et donc à le noter 0 point.

L'acheteur tient à dissuader tout candidat d'inscrire dans son offre des éléments dont il sait pertinemment qu'il ne les appliquera pas lors de l'exécution du marché et ce dans l'unique but d'obtenir de façon dolosive des points supplémentaires à la valeur technique de son offre.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
Chaque critère développé dans le cadre de réponse technique est jugé selon un barème de 0 à 5 pour permettre une meilleure lecture lors de l'analyse technique :
0 - Inacceptable : l'offre ne répond pas du tout aux exigences du marché ;
1 - Insuffisant : L'offre répond de manière très incomplète aux exigences du marché ;
2 - Moyen : L'offre répond partiellement aux exigences du marché, avec des lacunes importantes ;
3 - Satisfaisant : L'offre répond globalement aux exigences du marché avec quelques faiblesses mineures ;
4 - Bon : L'offre répond très bien aux exigences du marché avec peu ou pas de faiblesses ;
5 - Excellent : L'offre dépasse les exigences et apporte une valeur ajoutée significative ;

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.
Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 - ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

https://marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis (11/12/26). Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours (14/12/26) au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

- Tribunal Administratif de Versailles
- 56 avenue de Saint-Cloud
- 78011 VERSAILLES CEDEX
- Tél : 01 39 20 54 00
- Télécopie : 01 39 20 54 87
- Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

- Tribunal Administratif de Versailles
- 56 avenue de Saint-Cloud
- 78011 VERSAILLES CEDEX
- Tél : 01 39 20 54 00
- Télécopie : 01 39 20 54 87
- Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr